Image not found or type unknown

litige Bouygues Télécom => recouvrement et menace d'huissier

Par **needyourhelp**, le **07/02/2012** à **14:48**

Bonjour,
Je vous contacte suite à un litige avec mon opérateur de téléphonie mobile qui remonte à octobre 2011 où en consultant ma facture détaillée je me rends compte de l'envoi de 100 sms surtaxés !!persuadée qu'il s'agit d'une erreur,je contacte mon service client qui me dit que ça ressemble fortement à un piratage de ligne puisque les 100 sms ont été envoyés au même numéro (vote ou jeu) en 1/2 heure de temps,cela est arrivé un jour où j'étais au travail,je travaille en centre d'appels entrants il m'est interdit et impossible d'utiliser mon téléphone pour envoyer 100 sms pendant 1/2 heure,de plus je n'envoie JAMAIS de sms type "vote, participation ou test à la noix". J'explique que je ne suis pas responsable de l'envoi de ces sms et que je refuse de payer cette facture tant que je n'aurai pas eu d'explication claire sur le problème qui aurait pu survenir. En parallèle je demande à ma banque de faire opposition sur les prélèvements. On me dit que ma ligne ne sera pas coupée,moins de 5 jours après je me suis retrouvée sans ligne téléphonique.Je recontacte le service client (depuis un téléphone fixe,obligée)pour savoir où en est ma demande,on me répond qu'il faut écrire un courrier au service réclamation et attendre une vingtaine de jours pour une réponse.Je m'exécute et envoie un courrier recommandé avec A/R en expliquant que je ne suis pas responsable, que je demande une explication,que je suis de bonne foi, je n'ai jamais eu aucun litige d'aucune sorte avec aucun organisme téléphonie ou autre.. j'explique qu'il s'agit sans aucun doute de piratage de ligne (on m'a piraté ma carte bancaire sur internet alors pourquoi pas la ligne téléphonique)et que je demande une réponse,et que tant que je resterai sans réponse,je n'annulerai pas mon opposition à leurs prélèvements.Le courrier a été reçu en date du 08/11/2011 et traité le 01/12/2011 (cela m'a été re confirmé ce jour).Je n'ai reçu aucune réponse de leur part,pour leur défense ils disent qu'ils ont laissé un message sur mon répondeur,message que je n'ai jamais pu consulté ma ligne étant "coupée",je n'ai plus accès à mon service de messagerie,donc je n'ai jamais pris connaissance de leur message.Aujourd'hui n'ayant pas eu de réponse,je n'ai pas levé l'opposition et les 3 factures suivantes ont été rejetées,donc aujourd'hui mon dossier est en service recouvrement,je reçois de lettres d'huissier et de mises en demeure !!! que puis-je faire ? je ne veux pas céder à leur menace, merci pour votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés